

Réunion Consultative, Kigali, 17 juillet 2022

Moyens de soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts

Introduction

Lors de la Conférence sur le changement climatique de 2021 (COP26), un groupe de donateurs s'est engagé à soutenir les droits fonciers et la tutelle forestière des peuples autochtones et des communautés locales dans les forêts tropicales et sous-tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les peuples autochtones ont exprimé le besoin de veiller à ce que le financement promis soit mis en œuvre conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en vue d'améliorer la gouvernance, l'appropriation, l'autonomisation, et les résultats.

Dans ce contexte, la Fondation Ford, le Fonds Christensen et la Fondation David et Lucile Packard ont engagé Charapa Consult pour faciliter un processus d'évaluation des principes, des normes et des mécanismes permettant de mieux soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones conformément aux normes juridiques internationales.

Profitant de la présence d'organisations et des représentants autochtones aux rencontres liées au Congrès sur les aires protégées en Afrique (APAC) tenue à Kigali du 15 au 22 juillet 2022, une réunion consultative a été organisée pour un groupe de 23 représentants d'autochtones et des communautés locales d'Afrique francophone.

Les participants ont discuté de trois questions :

- Quelles sont les méthodes d'acheminement des fonds préférées par les peuples autochtones ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones pour accéder aux fonds ?
- Quels sont les messages clés adressés aux donateurs pour faciliter l'accès aux fonds ?

Ci-dessous un résumé de contributions fournies par les participants.

Considérations d'ordre général

Les bailleurs de fonds devraient cette fois-ci considérer les peuples autochtones comme des partenaires et non des simples bénéficiaires d'aides.

Les fonds du Pledge devraient essayer de couvrir le plus des peuples autochtones possible en Afrique Francophone

Modalités de financement préférés

- Etablissement d'un Comité de Pilotage incluant des femmes, jeunes et personnes avec handicaps, pouvant coordonner la distribution des fonds,
- L'utilisation des réseaux crédibles d'organisations autochtones existantes,
- Modalités allégées et adaptées aux cultures et capacités des peuples autochtones,
- Utiliser des structures existantes mais qui ont de l'expérience dans la matière,
- Utiliser des structures des APAC et ICCA

Obstacles à l'accès aux fonds et financements

- Une pression des Etats qui pourront voir d'un mauvais œil l'accès des autochtones à un fonds aussi important,
- Des critères, complexes, formalités et bureaucraties qui éloignent les autochtones de plusieurs fonds et financements du fait du manque de capacité,
- Compétition avec des Etats qui sollicitent des fonds auprès de mêmes donateurs,
- Absence de comptes bancaires appartenant aux autochtones,
- Non reconnaissance de certaines organisations autochtones qui pourraient empêcher ces derniers d'accéder aux fonds,

- L'instabilité politique de certains pays qui empêcherait certaines organisations et communautés autochtones d'accéder aux fonds,
- Corruption et manque de transparence dans le chef de certaines organisations et structures autochtones,
- Absence de fonds de contrepartie que certains financements exigeants,
- Des intérêts des pays donateurs qui ne seraient pas en ligne avec les aspirations des peuples et communautés autochtones,

Messages clés aux bailleurs des fonds:

- Besoin urgent de renforcer maintenant les capacités des peuples et communautés autochtones,
- Restaurer les droits des peuples et communautés autochtones sur leurs terres, territoires et ressources,
- Investir dans la régénération et renforcement des communautés autochtones afin qu'elles soient plus résilientes,
- Former les acteurs étatiques afin qu'ils ne fassent pas obstacle à la mise en œuvre du Pledge,
- Permettre aux peuples et communautés autochtones de recevoir les fonds en devises pour éviter des pertes,
- Investir dans la recherche sur des questions autochtones,
- Investir dans des infrastructures de sante au sein des communautés autochtones,
- Eviter une approche paternaliste,
- Etendre le fonds à toute l'Afrique,
- Rendre disponible les fonds dans le temps prévu,
- Etablir un mécanisme de recours en cas des plaintes,
- La promesse est une dette.